

Cahier des charges

Animations scolaires 2025-2026
sur le bassin versant de la Reyssouze



Année scolaire 2025-2026



Sommaire

Contexte : Reyssouze et Affluents	2
2. Cadre de la consultation	2
3. Publics cibles	3
4. Modalités des projets	3
<i>a. Pré-requis</i>	3
<i>b. Organisation générale des animations</i>	4
5. Lots	5
<i>a. Ensemble des lots</i>	5
<i>b. Descriptif des lots</i>	6
i. Lot 1 : St Julien sur Reyssouze	6
ii. Lot 2 : Ceyzeriat	7
6. Calendrier d'intervention	9
7. Contenu des candidatures	9
8. Critères de jugement et conditions de réponse	9
9. Droits cédés	9
10. Contractualisation et modalités financières	10

1. Contexte : Reyssouze et Affluents

Le syndicat de rivières **Reyssouze et Affluents** a vu le jour en 1956. C'est un établissement public chargé par Grand Bourg Agglomération et la Communauté de Communes Bresse et Saône de la **compétence GEMAPI** : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Cette compétence garantit la solidarité entre l'amont et l'aval des cours d'eau et la gestion par bassin versant.



→ Notre mission

Restaurer les écosystèmes pour maximiser les services qu'ils rendent à la société (dits services écosystémiques).

→ Nos moyens

Aménager les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations, sensibiliser à la préservation des écosystèmes et de la ressource.

2. Cadre de la consultation

Reyssouze et Affluents propose auprès des scolaires (primaires et collèges) des animations pédagogiques pour découvrir l'eau dans toutes ses dimensions : cycles naturel et domestique, milieux aquatiques, usages et enjeux territoriaux. Ces activités, ancrées dans l'éducation à l'environnement, l'éducation populaire et la culture, visent à former les élèves à la compréhension et à la préservation durable de cette ressource essentielle.

Ces animations s'inscrivent notamment dans le cadre des actions de sensibilisation du public scolaire aux milieux aquatiques du futur Contrat Eau et Climat 2026-2028, actuellement en cours d'écriture.

Ce contrat est construit autour de 4 grands axes :

- L'alimentation en eau potable, le partage de l'eau et la sobriété
- L'assainissement et le pluvial
- La biodiversité
- Les milieux aquatiques

Pour Reyssouze et Affluents, ces projets d'éducation à l'environnement sont essentiels pour :

- **Découvrir et comprendre l'eau sous toutes ses dimensions** : acquérir des connaissances sur le petit et le grand cycle de l'eau, les milieux aquatiques et humides, et développer un vocabulaire commun sur ces thématiques.
- **Approcher les enjeux locaux liés à l'eau** : identifier les acteurs et usages de la ressource, comprendre leurs impacts, et analyser le cas du bassin versant de la Reyssouze pour montrer l'importance des aménagements favorisant la place de l'eau dans le territoire.
- **Développer une relation sensible et critique à l'environnement** : vivre une expérience concrète au contact de la nature, créer du lien avec elle, tout en cultivant l'esprit critique pour appréhender globalement les problématiques environnementales et réfléchir aux rôles que chacun peut jouer dans la préservation de la ressource.

Le syndicat souhaite confier cette mission à des structures compétentes pour intervenir sur un ou plusieurs sites du bassin versant de la Reyssouze ayant fait l'objet ou qui feront l'objet de travaux de restauration écologique.

Cette consultation est divisée en 2 lots. Chaque structure peut répondre à un lot ou plusieurs lots.

3. Publics cibles

Les publics cibles de ces actions de sensibilisation sont les **élèves des 2 établissements ciblés**, soit :

- Des élèves d'élémentaire (cycle 3)
- Des élèves des collèges (cycle 3 à cycle 4)

4. Modalités des projets

a. Pré-requis

Les animations auront lieu obligatoirement sur le territoire du bassin versant de la Reyssouze.

Les structures veilleront à prendre en compte les éléments suivants dans leurs propositions :

- Présenter les autorisations et assurances nécessaires pour intervenir en milieu scolaire
- Définir des programmes adaptés à la demande du syndicat, aux programmes scolaires et au niveau de classe auquel sont destinés les animations
- Avoir une approche éco-responsable (respect des milieux naturels lors des animations, éco-conception des outils pédagogiques, etc.)
- Promouvoir le syndicat et ses actions (apposer les logos du syndicat sur les supports, mettre en valeur les travaux réalisés, présenter les compétences du syndicat, etc.)
- Assurer la visibilité des financeurs (apposer les logos des financeurs sur les supports)
- Assurer la sécurité des publics lors des interventions
- Proposer des activités pédagogiques diversifiées, interactives et adaptées aux publics cibles
- La structure animatrice doit s'assurer du respect du droit à l'image (et autres droits nécessaires selon les cas) lors des rendus à Reyssouze et Affluents.

b. Organisation générale des animations

Chaque séquence d'animation fait l'objet d'une organisation définie par Reyssouze et Affluents :

- **Mise en place du calendrier d'animation avec les écoles (suivi) :** l'animateur·ice prend contact avec les écoles selon les informations fournies par Reyssouze et Affluents et met en place le calendrier des animations si celui-ci n'est pas proposé. Il/elle doit compléter le tableau partagé par Reyssouze et Affluents en amont de ses animations afin d'indiquer au syndicat ses dates d'intervention dans les établissements scolaires. Ce tableau partagé servira également à réaliser le bilan des animations.
- **Présence obligatoire de Reyssouze et Affluents lors de la première séance d'animation :** l'animateur·ice doit convenir avec Reyssouze et Affluents de la date pour la première intervention dans les classes afin d'assurer la présence d'un agent du syndicat pour présenter la structure et son rôle.
- **Déroulement des séances d'animation :** les séances doivent respecter les objectifs et le schéma général indiqués ci-après dans le cahier des charges.
- **Valorisation :** Chaque lot d'animation fait l'objet d'une restitution, dont les modalités seront convenues entre la structure animatrice et l'établissement scolaire. Ce moment convivial permet de valoriser les connaissances acquises au cours des séances en classe ou sur le terrain. Reyssouze et Affluents doit être invité au moins 3 semaines à l'avance afin d'assurer la présence des élus du syndicat. Les restitutions font également l'objet d'un rendu auprès du syndicat (voir détails pour chaque lot).
- **Bilan :** Chaque lot d'animation fera l'objet d'une évaluation de la part de l'animateur·ice. Un tableau partagé avec le syndicat permettra de réaliser le suivi et le bilan. Cette évaluation doit être complétée au plus tard 1 mois après la dernière séance d'animation.

5. Lots

a. Ensemble des lots

Le nombre de classes et de demi-journées d'animation par classe est donné à titre estimatif (maximum) et peut diminuer en fonction de l'élaboration des projets et des disponibilités de chaque établissement. Le nombre de demi-journées de « suivi/préparation/rédaction du bilan des animations » et « conception de la restitution » sont fixés par Reyssouze et Affluents et ne peuvent être dépassés.

	Site d'animation	Etat du site	Etablissements scolaires	Nombre de classes	Niveaux	Nombre de demi-journées d'animation par classes	Nombre de demi-journées de préparation/évaluation des animations	Nombre de demi-journées de conception de la restitution	Nombre total de demi-journées par lot
Lot 1	St Julien sur Reyssouze	Phase étude - Avant travaux	RPI St Jean, St Julien, Lescheroux	2	CM1 et CM2	4	3	3	14
Lot 2	Ceyzeriat	Après travaux	Collège Lucie Aubrac	4	6°	4	3	3	22

b. Descriptif des lots

i. Lot 1 : St Julien sur Reyssouze

→ Description du site

En 2025-2026, le syndicat Reyssouze et Affluents réalise une étude de faisabilité pour la restauration écologique de la Reyssouze à St Julien sur Reyssouze.

Contexte : des vannes à clapet ont été aménagées en 2003, aujourd'hui celles-ci sont vieillissantes et dégradées et on constate des perturbations sur le milieu (forte eutrophisation, accumulation de sédiments...).

Il est attendu de cette étude un diagnostic pluridisciplinaire entre hydraulique, biodiversité, paysage et utilité sociale. La concertation avec les acteurs sera un élément essentiel de l'étude, le retrait des vannes ayant un impact sur le plan d'eau de St Julien, élément paysager fort du village, et ses usages (pêche, agriculture). L'objectif étant de concilier enjeux écologiques et attentes locales.

Voir détails des travaux dans le document en ANNEXE.

→ Objectifs des animations

- Découvrir le site avant travaux, comprendre, de manière générale l'impact des aménagements historiques sur la Reyssouze : recalibrages, curages, vannages et leurs impacts sur le fonctionnement de la rivière
- Connaître les caractéristiques d'une rivière en mauvais / bon état écologique
- Comprendre les bénéfices qu'apportent les travaux de restauration écologique
- Connaître la Reyssouze et son fonctionnement
- Découvrir la faune et la flore liées à la rivière et aux milieux humides (mare)
- Sensibiliser aux notions de grand cycle de l'eau et petit cycle de l'eau

→ Descriptif des animations avec le RPI St Jean – St Julien – Lescheroux

Les animations concerneront les classes de cycle 3 : une classe de CM1 et une classe de CM2 (basées à St Jean sur Reyssouze).

Le programme comprendra des séances en classes et sur séance sur le terrain :

- Une demi-journée en extérieur, à St Julien sur Reyssouze : découverte du site et analyse avant travaux. Le trajet de l'école de St Jean au site de St Julien s'effectuera en bus (coût du transport à la charge de l'école) ou à pied.
- Deux demi-journées en classe dont une dédiée à la préparation de la restitution
- Une demi-journée en extérieur, à la mare communale du Verger à St Jean sur Reyssouze (accessible à pied, à 200m de l'école) : participer à la plantation d'hélophytes dans le cadre de la restauration de la mare

Un programme pédagogique détaillé est attendu dans le mémoire technique fourni par le candidat. Il peut différer légèrement du programme souhaité mais doit toujours respecter les objectifs et l'idée générale du projet.

6 demi-journées de suivi/préparation/rédaction du bilan des animations sont prévues pour ce lot.

→ Restitution attendue

Chaque classe devra réaliser une restitution collective, reflet des connaissances acquises en classe et lors des sorties sur le terrain. Celle-ci constituera une présentation commune à laquelle seront

conviés : la structure animatrice, les élus et agents de Reyssouze et Affluents, les élus de la commune ainsi que les familles.

Format des restitutions :

- Le format des restitutions sera défini en concertation entre les élèves, l'animateur·ice et les enseignants. Il pourra prendre des formes variées : exposition, dessins, textes, prises de parole, photographies, enregistrements audio ou vidéo (diffusés le jour J ou accessibles via QR code), maquette, fresque, quiz interactif, etc.
- Les supports devront porter les logos de Reyssouze et Affluents et des financeurs
- Les productions originales réalisées par les élèves (dessins, textes, etc.) resteront conservées par l'école. Une version numérique de ces éléments devra être transmise à Reyssouze et Affluents après la restitution.

3 demi-journées de conception de la restitution sont prévues pour ce lot (dont présence à l'évènement et organisation de l'évènement de restitution).

Des exemples variés de restitutions réalisées par le prestataire seront présentées dans le mémoire technique.

ii. Lot 2 : Ceyzeriat

→ Description du site

En 2022-2023, des travaux ont eu lieu sur le site de la Vallière à Ceyzeriat dans le cadre de la restauration de la Vallière et de ses zones humides au sein de l'ENS Vallon des Faulx.

L'enjeu de ces travaux était la préservation et la restauration du fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides, en visant plusieurs objectifs :

- Restauration fonctionnelle des habitats aquatiques et rivulaires
- Restauration de la continuité écologique
- Réhabilitation de l'étang, reconnexion des berges
- Amélioration de la fonctionnalité de la zone humide, sanctuarisation pour les amphibiens
- Pose du moine pour limiter l'impact de l'étang lors des vidanges
- Plantation d'arbres et arbustes

Voir détails du projet dans le document en ANNEXE.

→ Objectifs des animations

- Connaître la Reyssouze et son affluent La Vallière
- Comprendre les travaux réalisés sur le cours d'eau, les liens avec l'étang et impacts de ces aménagements
- Connaître le fonctionnement des zones humides et de la rivière
- Connaître la faune (amphibiens, odonates...) et la flore liées à la rivière et aux milieux humides
- Comprendre la notion de continuité écologique
- Sensibiliser aux notions de grand cycle de l'eau et petit cycle de l'eau

→ Descriptif des animations

Les animations concerneront les élèves de 6° (4 classes) . Les professeurs référents des animations seront les professeurs de SVT. Les élèves bénéficieront de 4 intervention sous forme de séance de 1h à 2h selon un planning prédéfini.

Voir le planning prédéfini en ANNEXE.

Le programme comprendra des séances en classes et une séance sur le terrain :

- Une séance en extérieur pour découvrir l'étang, la Vallière et les travaux réalisés. Le trajet du collège à l'étang s'effectuera à pied (environ 30 min).

A noter : L'étang est une propriété privée appartenant à la société de chasse de Ceyzeriat, pour lequel une autorisation d'accès a été accordée. Il conviendra de respecter scrupuleusement ce site : veiller à sa propreté, ne pas porter atteinte aux aménagements en place, et rester dans les zones autorisées. Les sorties terrain auront lieu en période de nidification, des zones seront donc non accessibles et protégées.

- Quatre séances de 1h à 2h en classe dont une dédiée à la préparation de la restitution

Un programme pédagogique détaillé est attendu dans le mémoire technique fourni par le candidat. Il peut différer légèrement du programme souhaité mais doit toujours respecter les objectifs et l'idée générale du projet.

3 demi-journées de suivi/préparation/rédaction du bilan des animations sont prévues pour ce lot.

→ Restitution attendue

Chaque classe devra réaliser une restitution collective, reflet des connaissances acquises en classe et lors des sorties sur le terrain. Celle-ci constituera une présentation commune à laquelle seront conviés : la structure animatrice, les élus et agents de Reyssouze et Affluents, les élus de la commune ainsi que les familles.

Format des restitutions :

- Le format des restitutions sera défini en concertation entre les élèves, l'animateur·ice et les professeurs. Il pourra prendre des formes variées : exposition, dessins, textes, prises de parole, photographies, enregistrements audio ou vidéo (diffusés le jour J ou accessibles via QR code), maquette, fresque, quiz interactif, etc.
- Les supports devront porter les logos de Reyssouze et Affluents et des financeurs
- Les productions originales réalisées par les élèves (dessins, textes, etc.) resteront conservées par l'école. Une version numérique de ces éléments devra être transmise à Reyssouze et Affluents après la restitution.

3 demi-journées de conception de la restitution sont prévues pour ce lot (dont présence à l'évènement et organisation de l'évènement de restitution).

Des exemples variés de restitutions réalisées par le prestataire seront présentées dans le mémoire technique.

6. Calendrier d'intervention

Les animations devront avoir lieu au cours de l'année scolaire 2025-2026, dès signature de la convention et jusqu'au 3 juillet 2026.

Pour le lot 2 – Ceyzeriat les dates d'interventions sont déjà planifiées, se référer au planning prédéfini en ANNEXE.

7. Contenu des candidatures

Sont attendus les documents suivants :

- Un mémoire technique comprenant, pour chaque lot : la présentation de la structure candidate, la méthodologie, le matériel utilisé, les programmes pédagogiques, des exemples de restitution déjà réalisées, les références représentatives et récentes sur des réalisations similaires, les CV des animateur·ices qui interviendront lors des animations.
- L'offre de prix correspondante selon le modèle joint (*voir fichier en ANNEXE*).
- Un RIB
- Les assurances et autres agréments nécessaires pour la réalisation de la prestation.

La durée de validité de l'offre sera de 3 mois et les prix sont fermes et définitifs.

8. Critères de jugement et conditions de réponse

Critères de jugement des offres :

- Proposition pédagogique, y compris les références : 60%
- Prix : 40%

Date de remise des offres :

Lundi 13 octobre 2025 à midi (12h00) par mail à marchespublics@syndicat-reyssouze.fr

9. Droits cédés

Les produits finis seront livrés tous droits cédés à Reyssouze et Affluents. Reyssouze et Affluents acquiert l'exclusivité et la totalité des droits de représentation et de reproduction (sur tout support) des prestations réalisées dans le cadre du présent marché, pour la durée de la protection légale des droits d'auteur et sur la totalité du territoire européen. A ce titre, elle pourra utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie, des prestations réalisées dans le cadre du présent marché par le titulaire. En cas de publication, elle mentionnera le nom du titulaire.

Reyssouze et Affluents se réserve le droit de modifier ou de compléter tout ou partie des prestations que le titulaire est chargé d'élaborer dans le cadre de cette consultation. En outre, il est expressément stipulé que Reyssouze et Affluents détient la totalité et l'exclusivité des droits de représentation, de diffusion et de reproduction (sur tout support) des documents et prestations fournis au titulaire pour lui permettre de mener à bien la mission qui lui est confiée. En conséquence, le titulaire ne pourra utiliser aucun de ces éléments pour d'autres prestations ou activités, rémunérées ou non que celles qui font l'objet du présent marché.

10. Contractualisation et modalités financières

Une convention fixant le nombre d'animations réalisées par la structure animatrice sera établie. La prestation devra démarrer dès signature de la convention.

Un acompte de 30% sera versé à la signature de la convention et vaudra déclaration de commencement d'exécution de l'action ;

Le solde sera versé en fin d'action au vu du bilan financier et technique définitif de l'action et au prorata des dépenses effectivement réalisées au titre de l'action et dans la limite de l'engagement prévu par la convention.

Les factures sont à déposer sur Chorus Pro (SIRET : 250 100 690 000 16 – pas de numéro de service ni numéro d'engagement). Le règlement se fera par mandat administratif, à 30 jours à compter du dépôt sur Chorus.



Reyssouze et Affluents
15, Place de la Résistance • 01340 Montrevel-en-Bresse
04 74 25 66 65
secretariat@syndicat-reyssouze.fr
reyssouze-affluents.fr



ANNEXE 1

Lot 1 – Présentation des travaux à St Julien-sur- Reyssouze



Restauration de la Reyssouze à Saint Julien sur Reyssouze

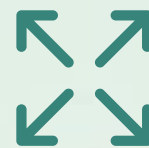
Réunion de présentation 03/03/2025

Un projet soutenu par





Le bassin versant de la Reyssouze



Surface de bassin versant
500 km²



400 km
de cours d'eau



12 380 ha
de Zones Humides



90 000
habitants



37
communes



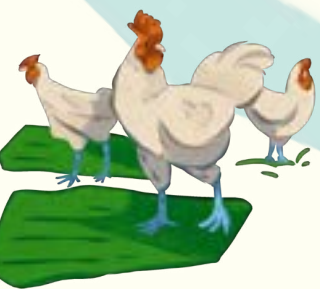


Contexte

- Vannes clapet aménagées en 2003-2004 lors du 1^{er} contrat de rivière par le SIAER
- Objectif initial : augmenter le niveau d'eau au niveau du pont de l'entrée de Saint-Julien-sur-Reyssouze
 - Constat plus de 20 ans après :
 - obsolescence actuelle de l'ouvrage sur lequel il n'existe pas d'usages économiques mais uniquement récréatifs
 - ces vannes sont un mur infranchissable pour les sédiments et pour les poissons
 - amplification du risque inondation (et assec) à cause du génie civil vieillissant
 - cout de fonctionnement élevé
 - milieu perturbé par l'ouvrage (algues, ragondins, accumulation de sédiments...)

La suppression de sa structure devient une solution d'intervention : Les solutions fondées sur la nature remplissent des fonctions similaires à certains ouvrages de protection et ne sont « à l'erreur humaine ».

pas soumis





Contexte

- Eutrophisation forte
 - risque de présence de cyanobactéries
- Génie civil dégradé
 - Fissures visibles côté jardins





Historique

→ 1944





Historique

→ 2024





Historique





Historique

→ 2003-2004





Historique

→ 2003-2004





Historique

→ 2003-2004



L'enlèvement d'un obstacle s'accompagne toujours d'une restauration du lit et des berges du cours d'eau pour accompagner la baisse du niveau d'eau

- Influence de la vanne sur environ 2 km à confirmer

Objectifs :

- Restauration de la continuité écologique
- Réduction du risque d'inondation et assec
- Restauration d'un équilibre morphologique
- Retour d'habitats aquatiques naturels pour l'ensemble de la faune
- Limitation de l'eutrophisation
- Amélioration de la valorisation du site pour le grand public





Projets de restauration de cours d'eau

→ Exemples de réalisations : enlèvement vannes clapet au moulin Bret à Attignat

(avant travaux)





Projets de restauration de cours d'eau

→ Exemples de réalisations : enlèvement vannes clapet au moulin Bret à Attignat

(après travaux)





Projets de restauration de cours d'eau

→ Exemples de réalisations : enlèvement vannes clapet au moulin Bret à Attignat

(après travaux)





Projets de restauration de cours d'eau

→ Exemples de réalisations avec valorisation pour le grand public





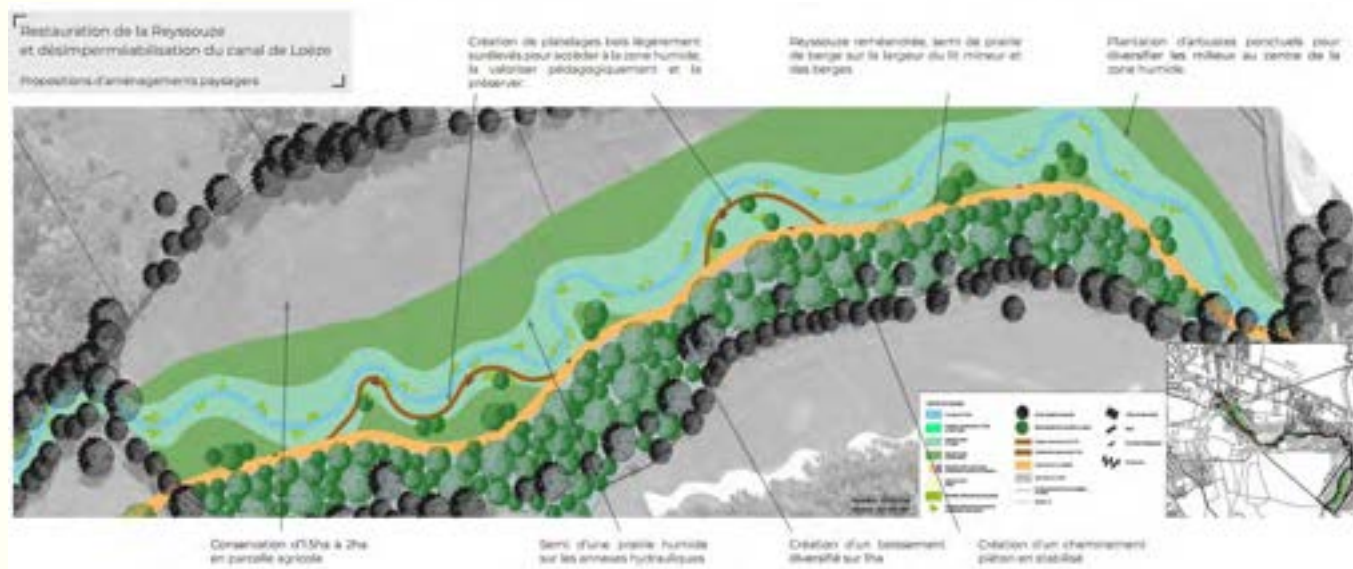
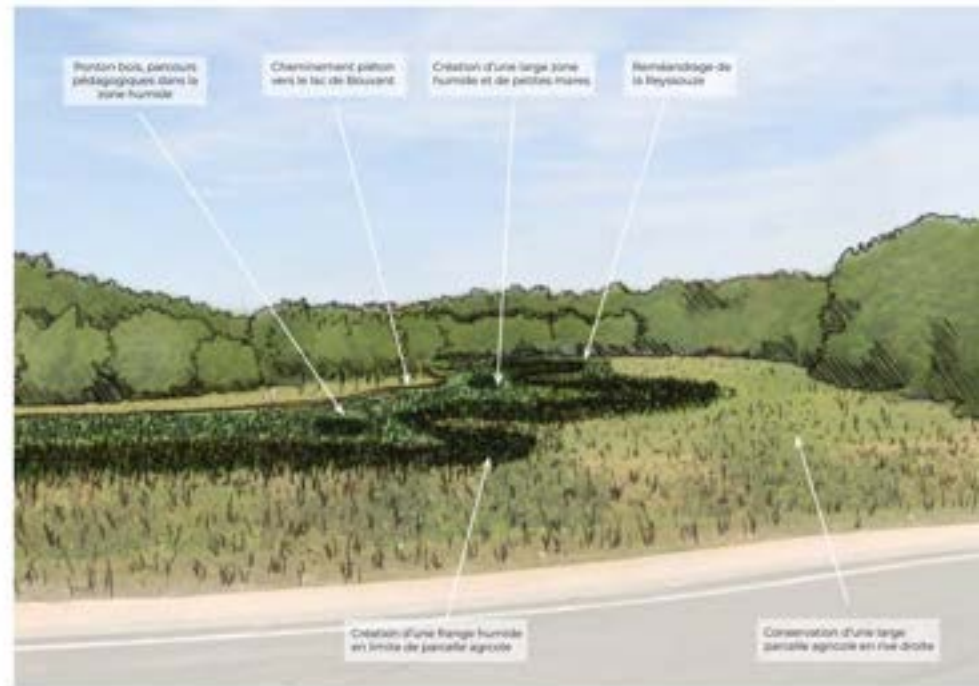
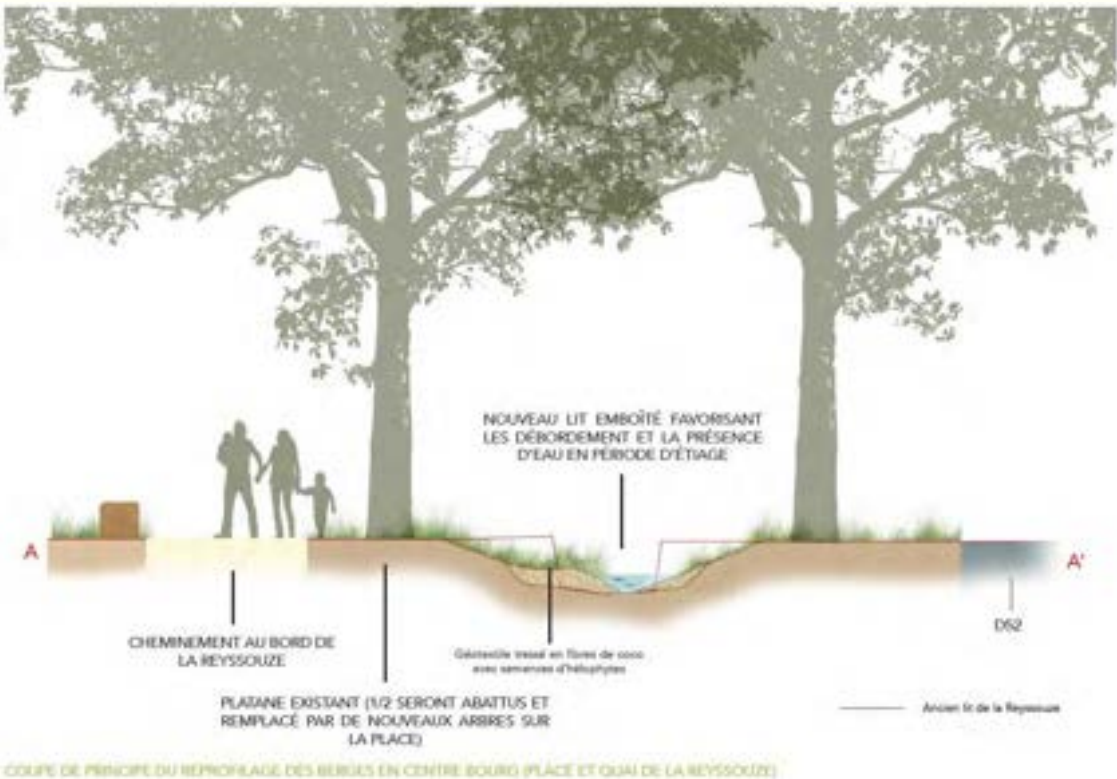
Projet

- Concertation : Individualisée aux propriétaires, ateliers de travail avec les riverains, les associations...
- Focus pêche





Reyssouze à Tossiat



Merci de votre attention



ANNEXE 2

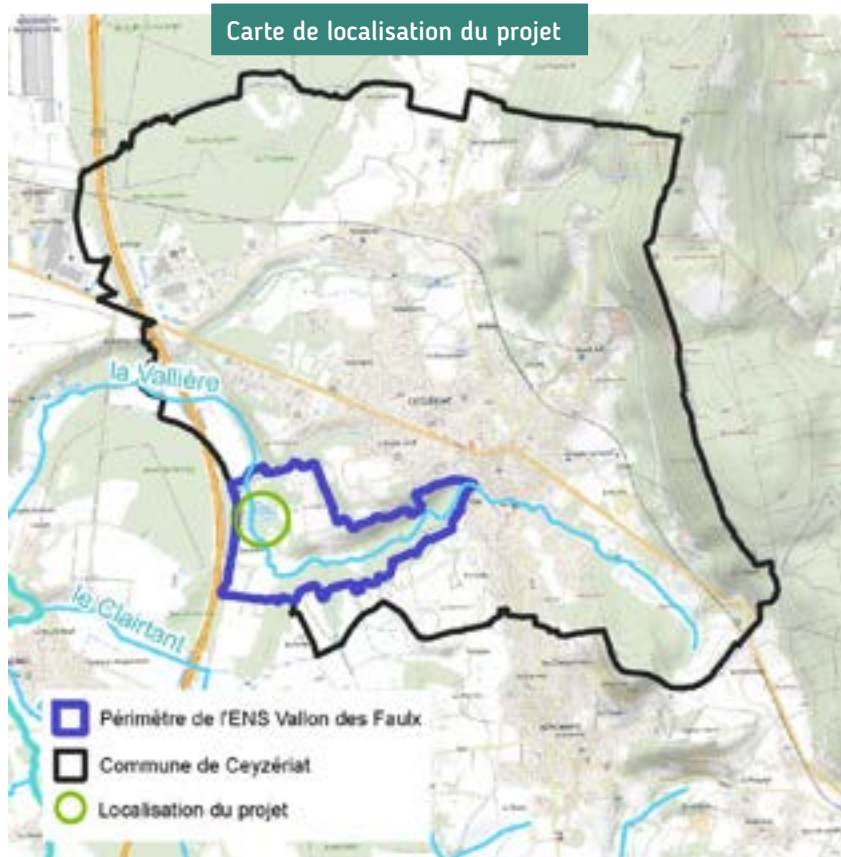
Lot 2 – Présentation des travaux à Ceyzeriat

FICHE PROJET

RESTAURATION HYDROÉCOMORPHOLOGIQUE DE LA VALLIÈRE ET SES ZONES HUMIDES



Carte de localisation du projet



Présentation du projet

Commune concernée :

Ceyzériat

Localisation :

Espace Naturel Sensible du Vallon des Faulx

Type de milieu :

Petit cours d'eau et zones humides associées

Maître d'ouvrage :

Reyssouze et Affluents
15, Place de la Résistance
01340 Montrevel-en-Bresse
04 74 25 66 65

Maître d'œuvre :

Sage Environnement

Cheffe de projet :

Romane OUDIN - Chargée de mission
« milieux aquatiques et territoire »

Contexte et historique

En 2021, la commune de Ceyzériat et la société communale de chasse « Saint Hubert » de Ceyzériat ont sollicité Reyssouze et Affluents pour la gestion de leur étang, zone humide comprise dans l'ENS du Vallon des Faulx. En effet, cet étang subissait une accumulation de vase dans ses fonds. Après diagnostic du site, il a été proposé de travailler sur un projet de plus grande ampleur comprenant la restauration de la Vallière, cours d'eau alimentant l'étang.

Enjeux

Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides.

Objectifs

- Restauration fonctionnelle des habitats aquatiques et rivulaires ;
- Restauration de la continuité écologique ;
- Réhabilitation de l'étang ;
- Amélioration de la fonctionnalité de la zone humide.

Description générale du projet



L'étang a été créé dans les années 70 et sert de réserve de chasse pour les anatidés. Il était alimenté par une prise d'eau sur la Vallière dont le seuil provoquait une rupture de la continuité (ROE 63837). La Vallière, quant à elle, a subi la construction du chemin rural et l'implantation d'un pipeline lui donnant un profil rectiligne peu naturel. Un pont busé à l'aval provoquait également un obstacle infranchissable pour les peuplements piscicoles et se mettait en charge très rapidement lors d'épisodes pluvieux importants. L'état des lieux présentait de réels opportunités de restauration et de valorisation paysagère, avec une réappropriation des berges de cette petite rivière et une amélioration de la fonctionnalité de la zone humide.

Détail des opérations

Remplacement du pont busé



Suppression du seuil



Reprofilage du cours d'eau et restauration des berges



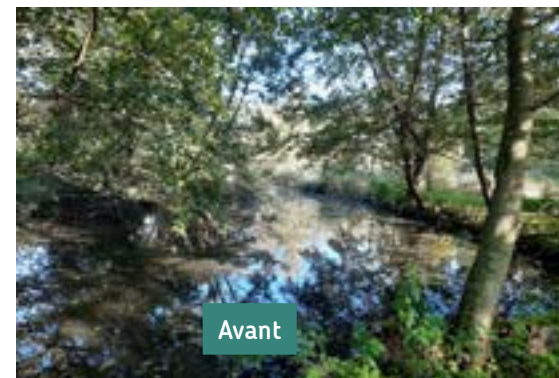
Réalisation de mares



Plantations



Retraitement des berges de l'étang



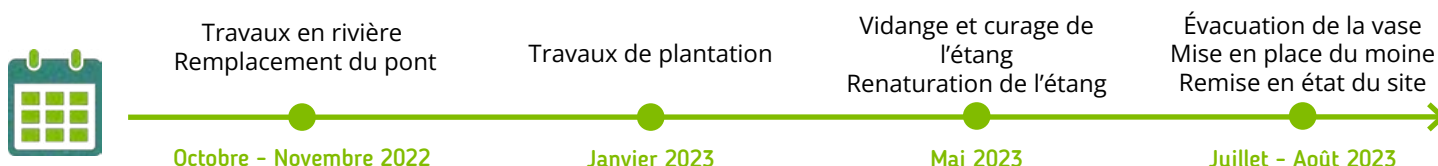
Ouverture de la zone humide



Évacuation de la vase avant renaturation de l'étang



Calendrier des travaux



Coût du projet et plan de financement

Coût total du projet : 390 000 € HT

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 40 %

Conseil Départemental de l'Ain : 40 %

Reyssouze et Affluents : 20 %

Gains attendus

Augmentation et diversification des espèces peuplant les milieux aquatiques et terrestres.

Perspectives

Un suivi faune-flore sera réalisé à n+3 pour connaître l'évolution du milieu et évaluer l'efficacité de la restauration. À plus long terme, il est envisagé de poursuivre la restauration de la Vallière amont, notamment au niveau de la confluence avec le Treconnas.

Partenaires techniques et financiers du projet



**Société de chasse
Saint Hubert**

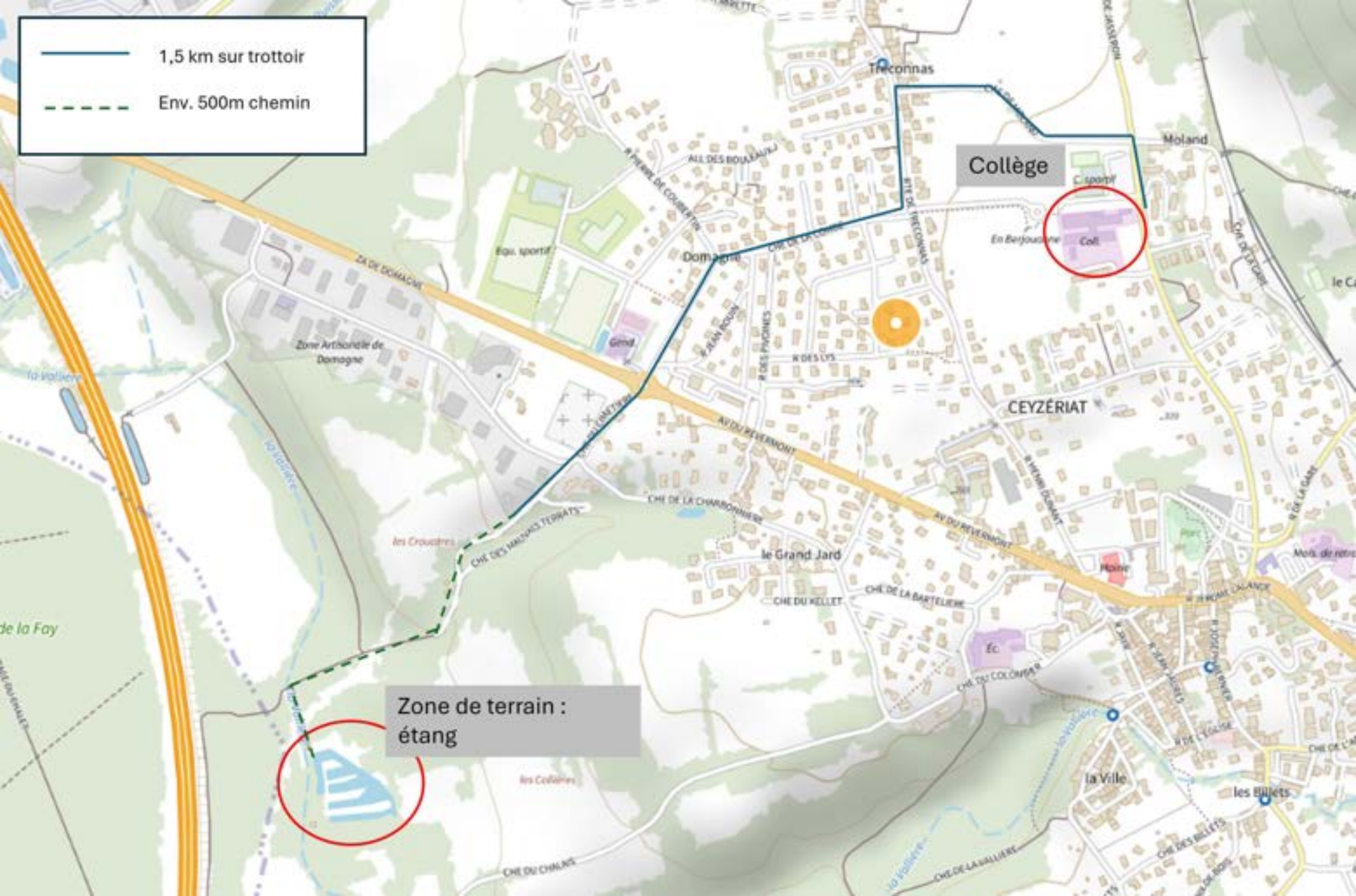


ANNEXE 3

Lot 2 – Plan d'accès à l'étang de Ceyzeriat

1,5 km sur trottoir

Env. 500m chemin



Collège

Coll

CEYZÉRIAT

Zone de terrain :
étang

ANNEXE 4

Lot 2 – Planning prévisionnel des interventions

ANNEXE Lot 2 - Ceyzeriat

Planning prévisionnel des interventions

Version mise à jour du 29/09/2025

Dès l'attribution du lot, il conviendra au prestataire de prendre contact avec le collège pour confirmer les dates, et connaître les dates de la classe de 6^eE.

A noter : les séances 1 et 3 durent 1h en demi-classe, les 2 groupes se suivent

	6eA	6eB	6eC	6eD
Séance 1 (1h)	Mercredi 1 avril 8h10-10h05	Jeudi 26 mars 13h50-16h05	Mercredi 1 avril 10h20-12h15	Vendredi 27 mars 8h10- 10h05
Séance 2 Sortie sur terrain (2h)	Mercredi 22 avril 8h10- 10h05	Lundi 30 mars 10h20-12h15	Mercredi 22 avril 10h20- 12h15	Vendredi 3 avril 8h10-10h05
Séance 3 (1h)	Mercredi 29 avril de 8h10- 10h05	Jeudi 23 avril de 13h50- 16h05	Mercredi 29 avril de 10h20- 12h15	Vendredi 24 avril de 8h10- 10h05
Séance 4 (2h)	Mercredi 6 mai de 8h10-10h05	Jeudi 30 avril de 13h50- 16h05	Mercredi 6 mai 10h20-12h15	Jeudi 30 avril de 10h20- 12h15
Restitution	Mi-juin			

ANNEXE 5

Lot 1 et 2 – Offre de prix

Complétez les cases grisées : indiquez le nom de la structure, cochez le(s) lot(s) au(x)quel(s) la structure candidate, indiquez les coûts unitaires et le taux de TVA applicable à la structure candidate

Attention : l'ensemble des prix doivent inclure le matériel nécessaire aux animations, les déplacements et tous frais supplémentaires liés aux animations

Rappel : le nombre de classes et de demi-journées d'animation par classe est donné à titre estimatif (maximum) et peut diminuer en fonction de l'élaboration des projets et des disponibilités de chaque établissement. Le nombre de demi-journées de « suivi/préparation/rédaction du bilan des animations » et « conception de la restitution » sont fixés par Reyssouze et Affluents et ne peuvent être dépassés.

Nom de la structure :												
Choix des lots (cochez le(s) lot(s) au(x)quel(s) la structure candidate	Lots	Etablissements scolaires concernés	Nombre de classes	Nombre de demi- journées d'animation par classes	Coût unitaire demi-journée d'animation	Nombre de demi- journées de préparation/évaluation des animations	Coût unitaire demi- journée de préparation/évaluation des animations	Nombre de demi-journées de conception de la restitution	Coût unitaire demi-journée de conception de la restitution	Nombre total de demi- journées	Coût HT	Coût TTC
FALSE	Lot 1 : St Julien sur Reyssouze	RPI RPI St Jean, St Julien, Lescheroux	2	4		3		3		14	0	0
FALSE	Lot 2 : Ceyzeriat	Collège Lucie Aubrac	4	4		3		3		22	0	0
			6	8		6		6		36		

Taux de TVA	
Coût total HT	0 €
Coût total TTC	0 €